

**CHARTRE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que le Code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour les maîtres d'ouvrage d'intégrer une action d'insertion professionnelle « *clause insertion* » dans leurs marchés publics, consistant à réserver dans un marché un pourcentage du nombre total d'heures nécessaire à la réalisation de prestations à des personnes défavorisées sur le marché de l'emploi.

Afin de favoriser le retour à l'emploi des publics en insertion, le Conseil départemental du Finistère propose aux collectivités de signer une charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Cette charte vise à harmoniser les pratiques des maîtres d'ouvrage et définit le cadre partenarial.

Dans le cadre de ses orientations en matière d'insertion et de politique sociale, la Ville de Landivisiau souhaite s'associer à la charte départementale et faire en sorte que, dans le respect du Code des Marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Il est précisé que, lors de sa séance plénière du 25 janvier 2013, le Conseil départemental a décidé d'introduire la clause d'insertion comme condition d'attribution des subventions d'investissement de travaux selon les critères suivants :

- coût global de l'opération hors acquisition foncière H.T., égal ou supérieur à 500 000 €,
- subvention d'investissement du Conseil départemental égale ou supérieure à 100 000 € allouée pour des travaux.

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 21 janvier 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

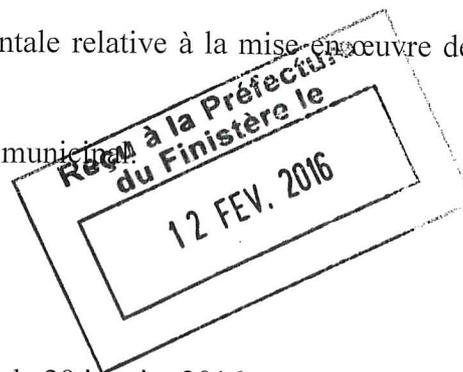
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 29 janvier 2016

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 8/02/2016

Et de la publication, le... 31/02/2016

Fait à Landivisiau, le... 29/01/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurence Claisse, the Mayor.